



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 avril 2022 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Jean CONTOU-CARRERE

Secrétaire de séance : Monsieur Sami BOURI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRERE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Nathalie PASTOR

11 - BUDGET DE L'EAU POTABLE - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA REHABILITATION DE LA CANALISATION DU LOURTEAU ET LA MISE AUX NORMES DU CAPTAGE DE LA SOURCE

AP 2020-01

Par délibération du 29 juillet 2020, le Conseil municipal a créé une autorisation de programme pour la réhabilitation de la canalisation du Lourteau et la mise aux normes du captage de la source.

Par délibération du 8 avril 2021, le Conseil municipal a revu le montant de l'enveloppe de cette opération de programme ainsi que la répartition des crédits, comme suit :

Budget de l'eau potable AP 2020-01 / Réhabilitation canalisation et mise aux normes captage source du Lourteau			
DEPENSES			
MONTANT AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
1.030.000 €	80.000 €	475.000 €	475.000 €

En 2021, les travaux engagés au titre de cette autorisation de programme se sont élevés à 55.610 €. Les montants des travaux mandatés sur cet exercice s'élèvent à 15.933,75 €. Par ailleurs, des restes à réaliser d'un montant de 39.676,25 € ont été reportés pour un paiement en 2022.

Au vu des crédits réalisés en 2021 et des prévisions de réalisation pour l'année 2022, il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de cette autorisation de programme comme suit :

Budget de l'eau potable AP 2020-01 / Réhabilitation canalisation et mise aux normes captage source du Lourteau			
DEPENSES			
MONTANT AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
1.030.000 €	15.933,75 €	200.000,00 € RAR : 39.676,25 €	774.390 €

Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2022.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 19/04/2022



Le Maire,



Bernard UTHURRY